Envoyé en préfecture le 24/07/2020
Reçu en préfecture le 24/07/2020
Affiché le
ID : 064-216404228-20200715-DEL_15_07_20_21-DE

Oloron
Sainte-Marie

Direction Générale des Services

Conseil municipal du 15 juillet 2020
DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline BODET

Nombre de conseiller-e-s en exercice :	33
Nombre de présent-e-s :	33
Nombre de votant-e-s :	33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Martine LARROUCAU, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE,
M. Jean-Luc MARLE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO,
Mme Patricia PROHASKA, M. Jean-Paul PORTESSENY, M. Daniel LACRAMPE, Mme Mailys DEL PIANTA, Mme Nathalie PASTOR.

21 - DECISIONS DU MAIRE : INFORMATION DES CONSEILLER.E.S MUNICIP.ALES.AUX

Il est rappelé à votre Assemblée que « concernant les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 10 du Conseil municipal en date du 18 avril 2014 et n° 2 du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2018 portant délégations de pouvoirs à Monsieur le Maire,

Vu la délibération n° 7 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020,

Envoyé en préfecture le 24/07/2020
Reçu en préfecture le 24/07/2020
Affiché le
ID : 064-216404228-20200715-DEL_15_07_20_21-DE

Considérant que Monsieur le Maire est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que ces décisions ont été prises par Monsieur Hervé LUCBEREILH, maire en fonction jusqu'au 3 juillet 2020 et qu'il convient que l'Assemblée en soit informée,

DATE	TYPE D'ACTE	DECISION
5 juin 2020	Marchés publics	**Suivi et animation de l'OPAH-RU** Une consultation d'entreprises en date du 22 Août 2019, avec remise des offres le 24 Septembre 2019, a eu lieu. Le marché est attribué à la Société SOLIHA – 52 Boulevard Alsace Lorraine – 64000 PAU. Le montant de l'achat pour la tranche ferme s'élève à 169 344,00 € T.T.C. (prix forfaitaire) + application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.
5 juin 2020	Finances	**Ouverture de crédits d'investissement au budget principal** L'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 prévoit qu'en l'absence de vote du budget, les collectivités territoriales, leurs établissements et les EPCI pourront continuer à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des dépenses inscrites dans le budget précédent. Il est nécessaire de lancer un audit énergétique des bâtiments communaux afin de répondre aux objectifs du décret 2019-771 du 23 juillet 2019 imposant une réduction de 40 % des consommations d'énergie dans les bâtiments tertiaires en 2030. Cet audit énergétique bénéficie d'une aide financière de l'ADEME dont l'attribution est contrainte dans le temps. Considérant les crédits inscrits au budget 2019 sur l'opération d'équipement n° 720 « TEPCV » et les ouvertures de crédits anticipés opérées par délibération du conseil municipal du 29 janvier 2020, il est nécessaire d'ouvrir des crédits sur cette opération pour un montant de 28.000 € étant précisé que ce montant ne fait pas l'objet de reprise crédits dans les dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2019. 28.000 € du crédit de dépenses sont ouverts à l'opération d'équipement n° 720 « TEPCV », au compte 2031-01 – Frais d'études. La présente décision est prise en application des mesures de restriction, de circulation et de confinement décidées par le Gouvernement à compter du 12 mars 2020 ainsi que l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et de l'ordonnance n°2020-326 du 25 mars 2020.
15 juin 2020	Finances	**Demandes d'aides financières réhabilitation salle Palas** Des altérations importantes ont été constatées au niveau des structures bois de la toiture de la salle Palas au point de porter une atteinte certaine à leur solidité. Des fissures et des gondolements ont été relevés au niveau du sol sportif pouvant entraîner des chutes. Il y a lieu de réaliser en urgence des travaux de remise en état pour sauvegarder et sécuriser ce bâtiment très utilisé dans la vie associative et sportive de la ville mais également par les élèves des collèges et lycées de la commune. Le coût global de ces travaux est estimé à 588.835 € HT. Il est décidé de

Envoyé en préfecture le 24/07/2020
Reçu en préfecture le 24/07/2020
Affiché le
ID : 064-216404228-20200715-DEL_15_07_20_21-DE

		solliciter auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département des Pyrénées-Atlantiques une aide financière exceptionnelle pour la réhabilitation de la salle Palas au titre de leurs compétences respectives en matière de Lycées et Collèges. La commune préfinance la TVA. Le plan de financement s'établit comme suit :

FINANCEURS	%	MONTANT H.T.
- Etat DETR : . sol : attribuée sur 90.000 € . toiture : demandée sur 498.835 € } 37,00%	20 40 37	18 000 € 199 534 € 217.534 €
- Département Pyrénées-Atlantiques - Région Nouvelle Aquitaine	20 20	117 767 117 767
- Part communale (autofinancement)	23	135 767
TOTAL	**100**	**588 835**

17 juin 2020	Finances	**Ouverture de crédits d'investissement au budget principal** Compte tenu de la saison, il est nécessaire de lancer l'opération de régénération du patrimoine arboré. Considérant les crédits inscrits au budget 2019 sur l'opération d'équipement n° 204 « Régénération du patrimoine arboré », il est nécessaire d'ouvrir des crédits sur cette opération pour un montant de 7.000 € étant précisé que ce montant ne fait pas l'objet de reprise de crédits dans les dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2019 ni d'ouverture de crédits anticipés depuis le 1er janvier 2020. Il est décidé que 7.000 € du crédit de dépenses sont ouverts à l'opération d'équipement n° 204 « Régénération du patrimoine arboré », au compte 2117 - 833 – Bois et Forêt. Ces crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2020. La présente décision est prise en application des mesures de restriction, de circulation et de confinement décidées par le Gouvernement à compter du 12 mars 2020 ainsi que l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et de l'ordonnance n°2020-326 du 25 mars 2020.
19 juin 2020	Marchés publics	**Réalisation de l'entretien des réseaux EU et EP et ouvrages annexes, inspections télévisée, essais.** La Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit dans son budget la réalisation de l'entretien des réseaux EU et EP et ouvrages annexes, inspections télévisée, essais. Une consultation d'entreprises en date du 10 Avril 2020, avec remise des offres le 15 Mai 2020 a eu lieu. Le marché a été attribué à l'entreprise SARP SUD-OUEST – Zone de Bastillac Sud – 87 rue de Gazost – 65420 IBOS. Le montant des travaux s'élève à 7 641,25 € H.T.

Envoyé en préfecture le 24/07/2020
Reçu en préfecture le 24/07/2020
Affiché le
ID : 064-216404228-20200715-DEL_15_07_20_21-DE

19 juin 2020	Marchés publics	**Travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable de la rue Camou** Le Service des Eaux de la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE va procéder et ce dans le cadre de son programme pluriannuel de renouvellement des réseaux, à la réhabilitation du réseau d'eau potable (réseau structurant et branchements) de la rue Camou. Une procédure adaptée a été mise en ligne le 28 avril 2020 avec remise des offres le 20 Mai 2020 à 23 H 59. Il a été décidé d'attribuer le marché à l'Entreprise EUROVIA AQUITAINE – Z.A. Orin – 64400 ORIN. Le montant de l'opération s'élève à 117 591,87 € H.T.
22 juin 2020	Finances	**Ouverture de crédits d'investissement au budget principal** L'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 prévoit qu'en l'absence de vote du budget, les collectivités territoriales, leurs établissements et les EPCI pourront continuer à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des dépenses inscrites dans le budget précédent. Il est nécessaire de lancer des travaux de mise aux normes en matière de lutte contre l'incendie dans des bâtiments communaux. Considérant les crédits inscrits au budget 2019 sur l'opération d'équipement n° 716 « Mise aux normes incendie », il a été nécessaire d'ouvrir des crédits sur cette opération pour un montant de 6.000 € étant précisé que ce montant ne fait pas l'objet de reprise de crédits dans les dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2019 ni d'ouverture de crédits anticipés depuis le 1er janvier 2020. Il a été décidé que 6.000 € du crédit de dépenses sont ouverts à l'opération d'équipement n° 716 « Mise aux normes incendie », au compte 21318 - 01 – Autres bâtiments publics. Ces crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2020. La présente décision a été prise en application des mesures de restriction, de circulation et de confinement décidées par le Gouvernement à compter du 12 mars 2020 ainsi que l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et de l'ordonnance n°2020-326 du 25 mars 2020.
23 juin 2020	Marchés publics	**Audits énergétiques des bâtiments communaux** Considérant le cadre de la démarche TEPCV – Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et la mise en concurrence de plusieurs entreprises (démarche MAPA < 40 000 € HT) envoyée le 21/04/2020 avec remise des offres le 26/05/2020, il a été décidé que le marché public concernant les audits énergétiques des bâtiments communaux a été attribué à l'entreprise APITM sis Technopole Hélioparc 2 Avenue Pierre Angot CS 8011 64053 PAU CEDEX 9, pour un montant (tranche ferme et tranche optionnelle) de 22 950 € HT.
23 juin 2020	Finances	**Convention de réservation de ligne de trésorerie pour le budget annexe du Service de l'Eau potable** L'article 1er de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 prévoit que le maire exerce, par délégation, les attributions mentionnées au 20° de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE doit souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 1.000.000 € pour son budget annexe du service de l'eau potable. Il a été décidé de contracter auprès de l'Agence France Locale, pour le budget annexe du service de l'eau potable, une convention de réservation de ligne

Envoyé en préfecture le 24/07/2020
Reçu en préfecture le 24/07/2020
Affiché le
ID : 064-216404228-20200715-DEL_15_07_20_21-DE

		de trésorerie d'un montant de 1.000.000 € présentant les caractéristiques suivantes : **Montant :** 1.000.000,00 (un million) euros maximum. **Durée** : la réservation de ligne de trésorerie est consentie pour une durée de un an à compter du 9 juillet 2020. **Mise à disposition des fonds** : par virement **Remboursement des fonds** : par virement à l'Agence France Locale **Taux d'intérêt** : les utilisations porteront intérêt au taux de l'EONIA (flooré à 0) majoré de 0,35 %. **Commission d'engagement** : 0,10 % de l'encours plafond **Commission de non utilisation** : 0,15 % mensuel base exact/360 **Conditions de tirage et de remboursement** : Le montant minimum d'un tirage demandé par l'Emprunteur est fixé à 20.000 €. Le montant minimum d'un remboursement réalisé par l'Emprunteur est fixé à 20.000 €.
23 juin 2020	Finances	**Convention de réservation de ligne de trésorerie pour le budget principal de la Ville** L'article 1er de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 prévoit que le maire exerce, par délégation, les attributions mentionnées au 20° de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales. La Ville d'OLORON SAINTE-MARIE doit souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 800.000 € pour son budget principal. Il a été décidé de contracter auprès de l'Agence France Locale, pour le budget principal de la ville d'Oloron Sainte-Marie, une convention de réservation de ligne de trésorerie d'un montant de 800.000 € présentant les caractéristiques suivantes : **Montant :** 800.000,00 (huit cent mille) euros maximum. **Durée** : la réservation de ligne de trésorerie est consentie pour une durée de un an à compter du 9 juillet 2020. **Mise à disposition des fonds** : par virement **Remboursement des fonds** : par virement à l'Agence France Locale **Taux d'intérêt** : les utilisations porteront intérêt au taux de l'EONIA (flooré à 0) majoré de 0,35 %. **Commission d'engagement** : 0,10 % de l'encours plafond **Commission de non utilisation** : 0,15 % mensuel base exact/360 **Conditions de tirage et de remboursement** : Le montant minimum d'un tirage demandé par l'Emprunteur est fixé à 20.000 €. Le montant minimum d'un remboursement réalisé par l'Emprunteur est fixé à 20.000 €.
23 juin 2020	Finances	**Convention de réservation de ligne de trésorerie pour le budget annexe du service de l'assainissement** L'article 1er de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 prévoit que le maire exerce, par délégation, les attributions mentionnées au 20° de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales. La Ville d'OLORON SAINTE-MARIE doit souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 600.000 € pour son budget annexe du service de l'assainissement, Il a été décidé de contracter auprès de l'Agence France Locale, pour le budget annexe du service de

Envoyé en préfecture le 24/07/2020
Reçu en préfecture le 24/07/2020
Affiché le
ID : 064-216404228-20200715-DEL_15_07_20_21-DE

		l'assainissement, une convention de réservation de ligne de trésorerie d'un montant de 600.000 € présentant les caractéristiques suivantes : **Montant :** 600.000,00 (six cent mille) euros maximum. **Durée** : la réservation de ligne de trésorerie est consentie pour une durée de un an à compter du 9 juillet 2020. **Mise à disposition des fonds** : par virement **Remboursement des fonds** : par virement à l'Agence France Locale **Taux d'intérêt** : les utilisations porteront intérêt au taux de l'EONIA (flooré à 0) majoré de 0,35 %. **Commission d'engagement** : 0,10 % de l'encours plafond **Commission de non utilisation** : 0,15 % mensuel base exact/360 **Conditions de tirage et de remboursement** : Le montant minimum d'un tirage demandé par l'Emprunteur est fixé à 20.000 €. Le montant minimum d'un remboursement réalisé par l'Emprunteur est fixé à 20.000 €.
26 juin 2020	Locations	**Bail commercial dérogatoire** La Ville d'OLORON SAINTE-MARIE possède un local à usage commercial de 80 m² et des sanitaires situés au sein du local, sis n° 48 rue Louis Barthou – 64400 OLORON SAINTE-MARIE. Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour ce local avec **Mme Alexia LALANNE – CREALUNA.** La durée du bail est de 12 jours et commencera à courir du **samedi 4 juillet 2020 jusqu'au mercredi 15 juillet 2020.** La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.
26 juin 2020	Marchés publics	**Mission de Moe pour l'aménagement de WC PMR – Place des Oustalots** La Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget annexe assainissement, une ligne pour l'accessibilité aux WC publics. Une consultation auprès de 3 entreprises spécialisées a eu lieu pour une mission de maîtrise d'œuvre avec remise des offres le 21 Juin 2020. Il a été décidé d'attribuer la commande pour les prestations considérées au **Cabinet d'Architecture FABRE -** 31 boulevard des Pyrénées - 64400 OLORON Ste-MARIE. Le forfait provisoire de rémunération est fixé à : **4 125,75 € HT** (soit 8,25% de taux de rémunération). Ce forfait sera réputé définitif par avenant à l'issue de l'avant-projet détaillé (APD).
2 juillet 2020	Marchés publics	**Travaux d'aménagement de l'espace Maïté RICHIER** Une procédure adaptée a été mise en ligne le 10 Février 2020 avec remise des offres le 2 Mars 2020, suivie d'une procédure de négociation avec réponse au 13 Mars 2020. Il a été décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

Envoyé en préfecture le 24/07/2020
Reçu en préfecture le 24/07/2020
Affiché le
ID : 064-216404228-20200715-DEL_15_07_20_21-DE

Désignation du Lot	Désignation de l'entreprise	Montant HT
Lot 1 : Gros Œuvre	SEEB	58 824,10
Lot 2 : Enduits	SEEB	21 864.00
Lot 3 : Charpente	2C Bois	217 500,00
Lot 4 : Menuiserie Extérieure	SETIAA	25 684,00
Lot 5 : Plâtrerie	NAYA	41 042,49
Lot 6 : Electricité	POYER et Fils	43 754,00
Lot 7 : Plomberie Sanitaire	AYPHASSORHO	43 500.00
Lot 8 : Menuiserie Intérieure	CAMPAGNE	18 557,50
Lot 9 : Carrelage	BUSO	9 079,84
Lot 10 : Peinture	NAYA	19 329,46

Le montant de l'opération s'élève à 598 962,47 € T.T.C.

2 juillet 2020	Marchés publics	**Accord cadre à bons de commande de travaux de voirie communale 2020 à 2023** Les Services Techniques de la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE doivent procéder dans le cadre de son programme pluriannuel à des travaux de voirie (Aménagement neuf et travaux d'entretien). Une procédure adaptée a été mise en ligne 19 mai 2020 avec remise des offres le 15 Juin 2020 à 12 heures, Il a été décidé d'attribuer le marché à l'Entreprise EUROVIA AQUITAINE – Z.A. Orin – 64400 ORIN. Le marché est notifié jusqu'au 31 décembre 2020. A l'issue de ce premier exercice, l'accord cadre pourra être reconduit dans la limite de 3 exercices et les montants sont : Montant Minimum € HT — Montant Maximum € HT Pour 1 exercice 190 000 € — 870 000 € Pour 4 exercices 760 000 € — 3 480 000 €

Ouï cet exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, PREND ACTE de ces décisions.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 15 juillet 2020.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

Bernard UTHURRY

MAIRIE D'OLORON-SAINTE-MARIE 64400 (Pyrénées Atlantiques)

AFFICHE LE 21/07/2020

MAIRIE D'OLORON-SAINTE-MARIE 64400 (Pyrénées Atlantiques)

Envoyé en préfecture le 24/07/2020
Reçu en préfecture le 24/07/2020
Affiché le
ID : 064-216404228-20200715-DEL_15_07_20_21-DE